

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 27 FEVRIER 2026 à 14 h 30

Le vingt-sept février deux mille vingt-six, à quatorze heures trente, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire et Président, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 11 février 2026.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 9 – Nombre de membres présents : 7 – Nombre de votants : 7

Membres présents (Sept) : M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Brigitte DELORME, Mme Marie-Antoinette ABRY, M. Guy TABARDEL, Mme Corinne CHABORD

Membres absents (Deux) : Mme Valérie BERAUD, Mme Lucie DANCETTE

Secrétaire de séance : Mme Corinne CHABORD

DELIBERATION n° 2026.04 : Vote du budget primitif 2026

M. Marc DELEIGUE, Président du Centre Communal d'Action sociale, présente le Budget primitif 2026 du CCAS qui s'établit à l'équilibre ainsi :

Section de Fonctionnement

Recettes : 100 691,01 €

Dépenses : 100 691,01 €

Section d'Investissement

Recettes : 17,39 €

Dépenses : 17,39 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026, en section de fonctionnement et en section d'investissement, en recettes et en dépenses.

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 27 février 2026

La secrétaire de séance
Corinne CHABORD



Transmis en Préfecture le : 02/03/2026
Affiché le : 02/03/2026



Le Président,
Marc DELEIGUE

